



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 21 SEPTEMBRE 2024**

*Convocation du 17 septembre 2024 par M. Philippe RITTER, premier adjoint pour le maire empêché*

*Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY, Christine VALENTIN.*

*Etait excusée : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI, ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER*

*Secrétaire de séance : M. Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Nombre de conseillers en exercice : 10*

*Suffrages exprimés : 10*

*Nombre de conseillers présents : 9*

*Nombre de conseillers votants : 9*

*Nombre de pouvoirs : 1*

**DELIBERATION 2024-32 – ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et les articles L 2122-7-1 ;

Considérant que le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à deux ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT - 1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Brigitte PERRIN : 9 (neuf) voix ;
- M. Laurent GARNIER : 1 (une) voix.

Mme Brigitte PERRIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée premier adjoint.

PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE  
COURRIER  
25 SEP. 2024

## ELECTION DU 2<sup>EME</sup> ADJOINT - 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

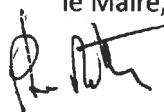
Ont obtenu :

- M. Daniel PICOT : 9 (neuf) voix ;
- M. Laurent GARNIER : 1 (une) voix.

M. Daniel PICOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

*Le Maire certifie que la présente délibération  
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay  
au titre du contrôle de légalité le :  
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,  
le Maire,



Philippe RITTER

PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE  
COURRIER  
25 SEP. 2024